

CONDITIONS SPECIFIQUES

LIVRAISON BETON EN CAMION MIXER

Cubage insuffisant

Si le cubage commandé était insuffisant le jour de la livraison, il ne sera pas forcément possible de vous livrer les m^3 manquants.

Dans ce cas de figure, sachez que nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution et seulement si le planning nous le permet, nous pourrons vous livrer les m^3 manquants.

Toutefois, les charges incomplètes pour les m^3 relivrés vous seront facturées au prix de 30€/m^3 HTVA.

Espace nécessaire

En ce qui concerne l'espace nécessaire sur le lieu de déchargement, vous devez prévoir :

- 10 m de longueur au minimum pour que le camion mixer puisse se placer.
- Si portail, largeur de minimum 3m pour que le camion puisse passer.
- Autorisation de la commune si la rue est étroite et que nos camions entravent la circulation le temps du déchargement (surtout si école, hôpital à proximité ou passage d'un bus).

Pour information, en cas d'infraction, les forces de l'ordre sont en droit d'interrompre immédiatement le déchargement et de vous infliger une amende qui sera à votre charge.

Si l'accès au lieu de déchargement n'est pas possible le jour de la livraison (voitures garées, défaut d'autorisation, ...), nous serons contraints d'annuler la livraison et le montant du bon de commande sera dû dans son intégralité.

Déchargement du béton et frais d'attente

Le déchargement du camion-malaxeur (mixer) inclus dans le prix à raison de 5 min. par m^3. Au-delà de ce forfait, toute attente sera facturée au tarif de 2,00 € HTVA par minute supplémentaire. Ces frais d'attente sont payables directement au chauffeur dès la fin du déchargement.

Déversement aux tuyaux

Lors de la mise en place du béton à l'aide de tuyaux, plus le nombre de tuyaux utilisés est important, plus la goulotte du camion mixer doit être relevée. Cette configuration réduit la pente d'écoulement et rend la circulation du béton plus difficile.

Dans ces conditions, nos chauffeurs peuvent être amenés à ajouter du fluidifiant ou de l'eau afin de faciliter l'écoulement du béton dans les tuyaux.

Toutefois, l'ajout d'eau dans le béton modifie sa composition initiale et diminue sa densité en ciment, ce qui peut nuire à sa résistance, à sa durabilité ainsi qu'à la qualité de sa surface.

Par conséquent, toute modification du béton par ajout d'eau entraîne la perte de garantie quant au dosage et aux caractéristiques du béton commandé.

Déversement à la brouette

Lors de la mise en place du béton à la brouette, plus le temps de déchargement est long, plus le béton commence à faire sa prise. Cette configuration accélère le durcissement du produit et rend sa manipulation plus difficile.

Toute prolongation excessive du délai de coulage modifie les propriétés initiales du béton et altère son homogénéité, ce qui peut nuire à sa résistance finale ainsi qu'à la durabilité de l'ouvrage.

Par conséquent, tout retard de mise en place entraînant une prise précoce du béton dégage la responsabilité de la centrale quant aux caractéristiques et à la qualité finale du béton livré.